

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**

Direction du Patrimoine Culturel

**Monsieur Thierry WAUTERS****Directeur**

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 04/05/2026

**N/Réf. :** UCL30095\_758\_PROT**Gest. :** GM0/CL**V/Réf. :** Catherine Leclercq**Corr DPC:** CL/2311-0218-01**NOVA :** //**UCCLE. Chaussée d'Alseberg, 1091 - Bois Coba-Pauwels / Petit Bois de Calevoet****(= /)****PROTECTION: Demande de classement comme site****Demande de BUP – DPC du 13/04/2026****Avis de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

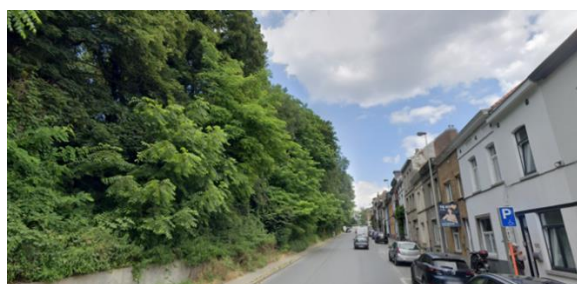
Conformément aux dispositions de l'article 225 § 2 du CoBAT et en réponse à votre courrier du 13/04/2026 sous référence, nous vous communiquons l'avis défavorable émis par la CRMS, en sa séance du 22/04/2026, après examen des documents résultant de l'enquête préalable au classement éventuel de l'objet cité sous rubrique.

La demande de classement vise le bois « Coba Pauwels » - également dénommé « Petit Bois de Calevoet ». Elle a été introduite par l'asbl Association des Comités de Quartiers Ucclois (ACQU) en date du 15/09/2025. Elle fait suite à la caducité d'une première demande de classement, introduite le 20/08/2024 et devenue caduque le 19/05/2025 et est identique dans son emprise. La parcelle cadastrale visée par la demande (7<sup>e</sup> division, section E, n° 073V00) est d'une superficie d'environ 0,7 hectares. Elle est située en zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public au PRAS.

Pour mémoire, la CRMS s'était prononcée défavorablement sur cette première demande de classement lors de sa séance 18/12/2024 <sup>1</sup>. Par rapport à cette première demande, la présente demande s'est enrichie d'un volet sur l'aspect esthétique et paysager du site, ainsi qu'un bref historique de la chaussée d'Alseberg et du bois. Une comparaison avec l'Hof ter Cauwerschueren a été effectuée. Une estimation de l'âge des arbres à abattre est également présente, avec des commentaires d'un guide forestier (16/07/2025) et d'autres avis.



© Brugis – photo StreetView



<sup>1</sup> [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/735/UCL30095\\_735\\_PROT\\_BoisCobaPauwels.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/735/UCL30095_735_PROT_BoisCobaPauwels.pdf)

La demande est fondée sur les éléments suivants :

#### **Intérêt scientifique (biologique) :**

Le bois Coba-Pauwels est repris en zone B (haute valeur biologique) sur la carte d'évaluation biologique de Bruxelles-Environnement. Le biotope principal est renseigné comme « recrus divers, souvent sur terres remaniées ». Son inaccessibilité depuis plus d'un siècle et demi et l'absence d'intervention humaine a favorisé l'accumulation d'une grande quantité de bois mort (chablis) favorable à la biodiversité. Au niveau de la flore, diverses essences sont mentionnées dans le dossier de demande (érable sycomore, frêne élevé, chêne pédoncule, merisier, bouleau verruqueux, orne champêtre, châtaigner, peuplier grisard). Le site comprendrait par ailleurs quelques arbres centenaires. Une glycine sauvage géante a également été repérée.

Le terrain constitue une zone de refuge à la faune (batraciens, lucanes cerfs-volants, éperviers, chouettes hulottes, abeilles sauvages, ...). Le bois est un élément structurant du maillage vert et bleu du sud d'Uccle, situé entre la réserve du Kinsendael-Kriekenput, et le Keyenbempt. La remise à ciel ouvert du Geleytsbeek, situé à proximité, stimule une biodiversité riche et variée (typique des zones humides). Ce territoire boisé sauvage, à l'abri du public, sert de milieu de nourrissage en été et de refuge hivernal pour les amphibiens. La nappe phréatique, présente sous le niveau du sol, **bénéficie de la conservation du sol vierge de toute construction, réduisant ainsi les risques de pollution**. Les **7250 m<sup>2</sup>** de surface perméable permettent d'absorber l'eau de pluie et participent à la gestion des eaux de pluie dans le quartier (plaine du Bourdon et environs).

#### **Intérêt historique :**

La carte de Ferraris datant de 1771 atteste que ce terrain était à cette époque non bâti. Le site aurait servi de dépôt pour les terres excavées lors de la construction de la chaussée d'Alseberg (1730) et/ou lors de son réaménagement (1830). Lors de la création du quartier de Calevoet à partir de 1837, le remblai du Coba-Pauwels servait de sablonnière pour les premiers habitants des environs. Depuis lors, le site s'est boisé naturellement **sans avoir jamais été construit. Il est toutefois possible qu'une partie ait été volontairement plantée afin de stabiliser les coteaux**.

#### **Intérêt archéologique :**

Différentes fouilles recensées dans l'Atlas archéologique des sols confortent l'intérêt archéologique de cette partie de la Commune d'Uccle. Des prospections et fouilles menées à proximité du site ont conduit à la découverte de matériel préhistorique (147 microlithes) datant du Mésolithique récent, vers 7.800-6.000 avant notre ère. Des artefacts et du matériel datant du Néolithique moyen et du Néolithique récent font également partie des objets recueillis.

#### **Intérêt esthétique et paysager :**

La note complémentaire souligne notamment la qualité esthétique du bois en toute saison et mentionne qu'il constitue un élément structurant, une « respiration verte » du quartier, offrant par ailleurs une vue superbe aux promeneurs et aux riverains, dont la beauté évolue au gré des saisons.

#### **Avis de la CRMS**

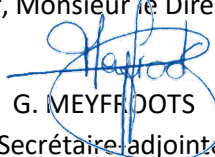
De manière générale, la CRMS estime que les nouveaux éléments fournis ne sont pas de nature à modifier son avis sur la première demande de classement. Dès lors, elle confirme son avis défavorable sur la proposition de classement.

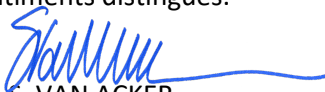
En ce qui concerne les intérêts patrimoniaux qui ont motivé la demande de classement, la CRMS estime que l'intérêt historique du site est relativement faible. Sur la carte de Ferraris, seule une petite partie de l'espace occupé aujourd'hui par le bois était boisée ; le reste était couvert de champs. Sur la carte de Vandermaelen, au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, il n'y avait plus (et pas encore) de bois, mais seulement des

champs. Le boisement naturel semble avoir émergé plus tardivement (sur la première photographie aérienne de 1944, il est bien présent). Aucun arbre n'est répertorié à l'inventaire et l'affirmation que des arbres centenaires sont présents sur le site n'est pas étayée. Rien n'indique une occupation très ancienne du site, qui n'a lui-même pas fait l'objet de fouilles. Le site n'a pas non plus été répertorié parmi les sites potentiels dans la "carte des sites et découvertes archéologiques et historiques" de l'Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles. Les valeurs paysagères et esthétiques ne sont pas non plus de nature à qualifier le site de particulièrement remarquable.

Le bois Coba-Pauwels présente un réel intérêt scientifique en raison de ses qualités en termes de biodiversité, connectivité écologique, zone refuge, absorption d'eau de pluie, conservation des sols, etc. Si la CRMS admet cet intérêt, elle estime cependant que celui-ci n'est pas suffisant pour qualifier le site comme un site particulièrement remarquable sur le plan patrimonial et donc pour justifier un classement comme site selon les dispositions du CoBAT. Elle estime qu'une protection éventuelle en tant que réserve naturelle pour son intérêt biologique et écologique devrait plutôt relever de l'Ordonnance sur la Protection de la Nature. Cette ordonnance prévoit aussi les modalités adéquates pour la gestion de ce type de sites naturels. La CRMS préconise donc de réévaluer l'intérêt du site dans ce cadre, en association avec Bruxelles Environnement.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
G. MEYFFRDOTS  
Secrétaire adjointe

  
S. VAN ACKER  
Président

c.c. à : [cleclercq@urban.brussels](mailto:cleclercq@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [lleirens@urban.brussels](mailto:lleirens@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [protection@urban.brussels](mailto:protection@urban.brussels) ; [info.persoons@gov.brussels](mailto:info.persoons@gov.brussels) ; [wstevens@gov.brussels](mailto:wstevens@gov.brussels) ; [tparent@gov.brussels](mailto:tparent@gov.brussels) ; [jdebryne@gov.brussels](mailto:jdebryne@gov.brussels)